Fondation Hôpital
DE BAIE-SAINT-PAUL

LE FONDS DE DOTATION

UN HÉRITAGE POUR TOUTE UNE COMMUNAUTÉ



LE FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation est un fonds permanent et inaliénable géré par la Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul. Les revenus générés par ses placements servent à soutenir des projets choisis par le donateur ou par la Fondation.

Le fonds est un héritage durable, car le capital initial reste intact. Seuls les revenus produits sont utilisés pour offrir un soutien continu à la Fondation.

Les revenus distribués et provenant de ce fonds doivent s'inscrire dans la mission générale de la Fondation.

Les dons reçus pour créer ou alimenter ce fonds donnent droit à un reçu officiel pour déduction fiscale émis par la Fondation.

Créer un fonds de dotation auprès de la Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul, c'est investir de manière stratégique, avec les mêmes avantages qu'une fondation privée, mais sans les contraintes liées à sa création, sa gestion, ni les tâches administratives et les frais qui y sont associés.

CONSULTEZ VOTRE CONSEILLER FINANCIER

Ce document est de nature informative. Nous vous encourageons à communiquer avec votre conseiller(ère) juridique ou financier(ère) qui vous aidera à trouver la forme de don qui convient le mieux à vos objectifs et à vos valeurs.

CONTRIBUEZ À AMÉLIORER LES SOINS DE SANTÉ DANS CHARLEVOIX

- Créez votre fonds personnalisé perpétuel à votre nom, au nom de votre famille, au nom d'une personne chère ou d'une cause qui vous tient à coeur.

- Faites un dépôt permanent et inaliénable. Réalisez un investissement pour la vie. De l'argent déposé à perpétuité dans un compte dont seuls les intérêts peuvent en être retirés pour servir la cause choisie ou être affectés à l'administration du fonds.

- Réalisez des bénéfices grâce à votre fonds de dotation admissible à un reçu pour fin d'impôt émis par la Fondation.

- Investissez un minimum de 25 000 $, sans limite maximum. Faites un seul versement ou échelonnez le paiement de votre fonds sur une période d'au plus 5 ans, selon votre désir.

RECONNAISSANCE

Devenez membre du Cercle des Bienfaiteurs, qui rassemble les personnes ayant prévu un don majeur à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul. Vous profiterez également de toutes les marques de reconnaissance prévues au programme destiné aux donateurs.

C'est aussi une façon de mobiliser la communauté et de transmettre un message porteur d'espoir aux générations à venir. Votre engagement devient une source d'inspiration, un exemple qui incite chacun à contribuer, à sa manière et avec cœur, à bâtir un avenir plus solide en santé pour Charlevoix.

LES FONDS DÉDIÉS

Les Fonds dédiés vous offrent la possibilité de choisir les types de projets que vous souhaitez voir se réaliser grâce à votre don.



Le Fonds GÉNÉRAL est dédié aux projets d'achat d'équipements spécialisés qui permettent principalement le développement de soins de proximité.



Le Fonds CHSLD Charlevoix-Ouest est dédié aux projets qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des résidents du CHSLD, notamment en contribuant à briser l'isolement et à stimuler leurs facultés cognitives et motrices.



Le Fonds SOINS PALLIATIFS est dédié aux projets qui visent à offrir aux personnes en fin de vie et à leurs proches tout le soutien nécessaire pour traverser cette étape difficile de leur vie.



Le Fonds DÉFICIENCE INTELLECTUELLE - TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME est dédié aux projets qui contribuent au développement des jeunes Charlevoisiens qui vivent avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.



Le Fonds JEUNESSE est dédié aux projets qui favorisent le développement en santé des jeunes Charlevoisiens. Vos dons aident à financer des programmes, de l'équipement, du matériel éducatif ainsi que des outils de développement qui permettent à nos enfants d'acquérir et de conserver de saines habitudes de vie.



Le Fonds Traité-Santé est dédié aux projets qui soutiennent les personnes souffrant de problèmes cardiaques, de diabète ou de maladies pulmonaires. Il vise à appuyer les patients en réadaptation, à favoriser leur retour à la santé, à diminuer les risques de rechutes et, ultimement, à réduire le taux de mortalité associé à ces maladies.

CRÉEZ VOTRE FONDS DE DOTATION

Après avoir discuté avec votre conseiller financier et votre famille, vous souhaitez créer un fonds de dotation? Nous vous invitons à :

- Choisir le nom que vous souhaitez donner à votre fonds.
- Déterminer la cause qui vous tient à cœur : votre fonds servira-t-il à soutenir une clientèle spécifique ou le Fonds Général ?
- Choisir le montant de votre fonds et le nombre de versements.
- Remplir ce formulaire et nous contacter pour poursuivre les démarches.

VOTRE NOM: _____

NO DE TÉLÉPHONE: _____ COURRIEL: _____

SIGNATURE: _____ DATE: _____

Consentement à la reconnaissance des donateurs

En effectuant un don, vous consentez à ce que votre nom soit utilisé dans les activités et outils de reconnaissance des donateurs de la Fondation, conformément à son programme de reconnaissance.

☐ Je préfère que mon don demeure anonyme et que mon nom ne soit pas diffusé dans les activités de reconnaissance de la Fondation.

Consentement à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels (Loi 25)

En soumettant ce formulaire, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la conservation de vos renseignements personnels par la Fondation aux fins du traitement de votre demande et de la gestion des services offerts. Vos renseignements seront traités de façon confidentielle, conformément à la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels du Québec. Vous pouvez demander l'accès, la correction ou le retrait de votre consentement en communiquant nous.

CRÉEZ VOTRE FONDS DE DOTATION

NOM DE VOTRE FONDS: _____

CHOISISSEZ VOTRE CAUSE :

- ☐ Fonds Général
- ☐ Fonds Déficience intellectuelle – Trouble du spectre de l'autisme
- ☐ Fonds CHSLD
- ☐ Fonds Jeunesse
- ☐ Fonds Soins palliatifs
- ☐ Fonds Prévention

AFFECTATION DES REVENUS (S'IL Y A LIEU):

_____

_____

_____

VOTRE FONDS :

- ☐ 25 000 $
- ☐ 50 000 $
- ☐ 75 000 $
- ☐ 100 000 $
- ☐ _____

LE PAIEMENT :

- ☐ Un seul versement
- ☐ Un versement de _____$ par année sur_____ années (maximum 5 ans)

Modification de l'affectation désignée par le donateur

Advenant que les objectifs identifiés par le donateur et que l'affectation désignée des revenus d'un fonds de dotation cessaient d'être pertinents ou qu'ils devenaient irréalisables en raison de changements majeurs, la Fondation pourra, conjointement avec le donateur de son vivant, modifier cette affectation. Si le donateur devenait inapte à consentir à cette modification ou après le décès de celui-ci, le conseil d'administration, par résolution, pourra affecter le revenu de la dotation à une autre fin, pourvu que le fonds continue à porter le ou les noms du donateur et que la nouvelle affectation respecte le plus possible l'intention initiale du donateur.

Fondation Hôpital
DE BAIE-SAINT-PAUL



POUR NOUS JOINDRE

FONDATION HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL

88, RUE RACINE, B1-108
BAIE-SAINT-PAUL, QC, G3Z 0K3
418-240-3972
INFO@FONDATIONHBSP.ORG
WWW.FONDATIONHBSP.ORG